



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Quatrième session
12-14 décembre 2007
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME : HIÉRARCHISATION ET
SÉLECTION DES PROJETS EN VUE DE LEUR ÉVALUATION**

(Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. Le suivi et l'évaluation sont considérés d'une importance stratégique pour le renforcement de la gestion axée sur les résultats au sein de la CESAP, qui est destinée à aider les États membres à réaliser leurs objectifs de développement.
2. Lors de la mise au point du Cadre de suivi et d'évaluation de la CESAP au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009¹, le secrétariat a recensé un certain nombre de projets devant faire l'objet d'une évaluation interne volontaire et concernant la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique.

**I. PROJETS À ÉVALUER CONCERNANT LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT,
LES STATISTIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS ET
TERRITOIRES INSULAIRES DU PACIFIQUE**

3. Il est proposé d'évaluer en 2008 le projet du Compte pour le développement sur le logement des pauvres dans les économies urbaines. Le projet, qui a été lancé vers la fin de 2004 et sera mené à terme d'ici la fin de 2007, vise à renforcer la capacité des décideurs et des agents d'exécution des administrations locales de la région à mettre en place des politiques et programmes efficaces de logement social en partenariat avec les organisations de la société civile et les organisations représentant les pauvres. Le projet a permis de mettre en place un Centre de documentation régional sur le logement des pauvres, qui propose du matériel de formation et des bonnes pratiques concernant le logement des pauvres. Avant d'être placé sur le site Web, ce matériel a été testé sur le terrain au Cambodge, en Mongolie, au Népal et au Timor-Leste.

¹ A/62/6 (Section 18).

4. Il est proposé d'évaluer le Projet de coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel en 2009, une fois sa mise en œuvre terminée. Ce projet vise à améliorer l'offre de données concernant le secteur informel et l'emploi informel afin d'évaluer la contribution de ces secteurs à l'emploi et au produit intérieur brut, et d'élaborer des politiques sociales fondées sur la réalité. Le projet est financé par le Compte pour le développement et exécuté en collaboration avec les autres commissions régionales, la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel et Women in Informal Economy: Globalizing and Organizing.

5. Il est proposé que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique effectue en 2009 des évaluations internes systématiques pour déterminer si ses cours de formation atteignent leurs objectifs et fournissent à leurs participants les connaissances et les compétences voulues.

6. Une évaluation du sous-programme 3 (Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique) sera effectuée en 2008.

II. QUESTIONS À EXAMINER

7. Le Comité est invité à donner au secrétariat son avis concernant l'ordre de priorité et la gamme des projets à évaluer, de manière à assurer la mise en œuvre effective et efficace des sous-programmes concernant la pauvreté et le développement, les statistiques et le développement des pays et territoires insulaires du Pacifique.

- - - - -